

ENTENTES DE RÉCIPROCITÉ: ASSURANCE MALADIE

POUR LES RESSORTISSANTS DE LA BELGIQUE, DU DANEMARK, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE,
DU LUXEMBOURG, DE LA NORVÈGE, DU PORTUGAL, DE LA ROUMANIE ET DE LA SUÈDE

Afin de valider votre éligibilité à la couverture de la Régie de l'assurance maladie du Québec et d'obtenir la carte, vous devez communiquer avec eux pour confirmer la procédure à suivre, obtenir le formulaire d'adhésion et faire l'ouverture du dossier.

1-800-561-9749

Du 15 août au 30 septembre, vous **devez utiliser l'outil Service en ligne de prise de rendez-vous à l'adresse suivante :**

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/rendez-vous/index.html

ou

1-877-992-5233 (pour les étudiants sans CAQ)

Puis vous pourrez vous présenter à la RAMQ avec votre confirmation de prise de rendez-vous ET les originaux et une copie des documents requis. Il faudra prévoir du temps pour l'ouverture de votre dossier.

Selon les dernières informations reçues, voilà les documents qui sont exigés :

- Formulaire d'adhésion (disponible à la RAMQ);
- Attestation émise par la caisse d'assurance maladie du pays d'origine;
(ex : formulaire SE-401-Q-102 pour les Français)
- Attestation d'inscription à **temps plein** émise par le **Bureau du Registraire** de l'UdeM; (moyennant un coût vous pouvez faire la demande de ce document en ligne via votre Centre étudiant ou vous présenter en personne au Pavillon J.-A. de Sève, 2332, Boul. Édouard-Montpetit, 3^{ième} étage)
(ce document n'est pas requis pour certains étudiants français en programme d'échange)
- Certificat d'acceptation du Québec (C.A.Q.);
(non requis pour les étudiants en programmes de moins de 6 mois)
- Passeport;
- Photo prise sur place (moyennant un coût).

Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ)

425, boulevard De Maisonneuve Ouest

3^e étage, bureau 300

Montréal (Québec) H3A 3G5

514 864-3411



Place-des-Arts (sortie Bleury)

↓IMPORTANT↓

Demander une lettre d'admissibilité à la Régie de l'assurance maladie du Québec confirmant la période de validité (voir exemple ci-dessous) et la **présenter au Bureau des étudiants internationaux avant les dates limites ci-dessous** pour l'exemption au régime collectif d'assurance médicale.

Dates limites : Automne : **30 septembre**
Hiver : **31 janvier**
Été : **31 mai**

N.B. Si vous ne respectez pas ces dates, des frais d'assurance médicale demeureront à votre compte.

Preuves acceptées :



OU

